

Siriona

Revue du Patrimoine entre Landes et Garonne N°00



L'origine du nom
du Ciron

Le pont suspendu de
Langon inauguré en
1828

Les blessés du châ-
teau Yquem pendant
la Grande-Guerre

Avril 2015

La délimitation des
vins de Graves et
du Sauternais au
début du XXe siè-
cle

Recrutement et
milice au XVII^e
siècle à Illats

Prix spécial
Lancement :
1,50€



Sté Archéologique et Historique du Sauternais et des Graves

EDITO

La Sté Archéologique et Historique du Sauternais et des Graves «Siriona» a déjà 3 ans. Ce n'est pas encore l'âge adulte pour une association qui s'est fixé comme but de découvrir, redécouvrir, inventorier, étudier, protéger, mettre en valeur le riche patrimoine de notre région, et faire partager ses découvertes.

Nos multiples activités, dont certaines sont encore au stade de projet, permettent à nos membres de s'épanouir dans des domaines variés, recherches, études, écriture, échanges autour d'une même passion, notre héritage patrimonial.

Cette revue sera le support et le lien entre vous et nous. Au travers des différents articles vous pourrez retrouver un pan de vie, une histoire, une étude qui, au fil des pages, révéleront les petites histoires qui ont fait la grande Histoire. Nous comptons également sur vous pour faire vivre cette revue, qui est également vôtre, en la lisant, mais aussi comme acteur, en nous envoyant soit un article, soit en nous suggérant des moments historiques ou des histoires qui vous intéressent dans notre région. Le groupe de chercheurs que nous constituons a pour seul but de «chercher, trouver et publier», pour votre plaisir et pour satisfaire votre curiosité. Ensemble protégeons notre patrimoine et enrichissons notre histoire.

«Recueillir, partager, donner, et ainsi sauvegarder le Patrimoine oral, bâti et écrit de notre région».

Le président, Michel Laville



Société Archéologique et Historique
du Sauternais et Graves

Notre Librairie : Livres de Jean Dartigolles, aux éditions Siriona.

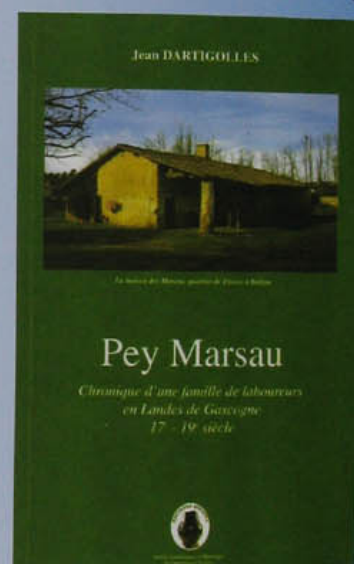
Actuellement disponible, en vente «Pey Marsau – chronique d'une famille de laboureurs en Landes de Gascogne - 17e-19e siècle».

En cours d'édition, sortie prévue fin Avril : «Les Ferrand», histoire d'une famille de meuniers au XVIIe et XIXe siècle, de Jean Dartigolles.

Après les Pey Marsau, Jean Dartigolles évoque avec toute sa verve et sa passion une autre branche de sa famille «Les Ferrand», une famille de meuniers.

Il nous entraîne à sillonner, au travers de l'histoire ses ancêtres, les routes de notre région, et nous fait découvrir un pan des histoires savoureuses et des petites histoires qui ont émaillé cette époque.

Renseignements et commandes : 06.42.91.67.30
mail : ancochet@wanadoo.fr



Nous recherchons :

Pour les animations de nos ateliers des personnes susceptibles de faire partager leur passion dans des domaines variés, mais toujours en rapport avec l'esprit de notre association, tels que :

- La généalogie
- La paléontologie.
- La paléographie.
- La photographie (numérisation)
- L'Histoire de l'Art
- L'archéologie.
- La Calligraphie.

Nous sommes à l'écoute de toutes propositions.

Dans le bulletin n° 1 :

- Délimitations des vins des Graves et Sauternais (suite)
- Les travaux du pont suspendu de Langon (suite)
- Traces préhistoriques dans la région
- Le château d'eau Le Corbusier à Podensac
- Le passage de la Garonne à Preignac au XVIIIe s.
- Petites histoires de Gardes-champêtres (suite)

Sté Archéologique et Historique du Sauternais et des Graves SIRIONA : Mairie de Podensac 33720—PODENSAC
Tél : 06.08.58.85.61 Mail : archeo.sauternais@wanadoo.fr
Site : siriona.org

Comité de Rédaction : Agnès Amouroux-Clavierie ; André Cochet ; Jean-Claude Hinnewinkel ; Michel Laville ; Jean-Pierre Rajchenbach ; Elizabeth Vignati.
ISSN : en cours

LES ORIGINES DU NOM DU CIRON

Les noms géographiques aussi appelés toponymes ou hydronymes restent les témoins de peuplements si lointains qu'il est difficile de les connaître précisément. Aussi, la toponymie propose des hypothèses sur la base d'éléments concordants sans toutefois aboutir à une connaissance absolue.

Le Ciron : Petit affluent de rive gauche de la Garonne avec laquelle il conflue à une trentaine de kilomètres en amont de Bordeaux, le Ciron draine la partie orientale du triangle landais. Il traverse le pays occupé par les Vasates qui ont donné son nom à Bazas. Ce sont des peuples du premier âge du fer qui nous ont laissé de nombreuses traces. Le nom de la rivière remonte vraisemblablement à leur époque. En effet, on a longtemps adoré et invoqué Seriona aussi appelée Sarona, Siriona, Sthiriona... C'était une déesse que les Romains avaient associée au culte d'Apollon. Celui-ci était le dieu de la lumière et de la connaissance, celle-là régnait la nuit et, sur les représentations tardives qui nous sont parvenues, son front portait un diadème orné d'une étoile ou d'une lune. Un serpent s'enroulait autour de son bras et semblait gober des œufs disposés dans une patère.

Quelques soient les diverses transformations de son nom, il est issu de l'indo-européen « ser » signifiant étoile que l'on retrouve en vieil irlandais, qui a donné « seren » en gallois et « steren » en breton. Son nom revient fréquemment dans la toponymie européenne à Gérone (Catalogne), Gijon (Gallice) ou Ciron (Indre). Les Romains l'avaient aussi confondue avec la déesse grecque Hygeia, petite fille d'Apollon et fille d'Asklapios, le dieu médecin. Cette dernière était aussi la déesse de la santé et des sources thermales. A l'époque gallo-romaine, Sériona était invoquée lorsqu'on avait recours aux propriétés bienfaitrices des eaux qui sortaient de la nuit souterraine et du royaume des morts.

Elle donna son nom à Serione première étape à 20 miles de Bordeaux sur la grande voie antique de l'isthme aquitain qui fut baptisée le « chemin gallien ». Ce fut vraisemblablement un petit casernement militaire de la taille d'une décurie où l'on venait se reposer entre deux campagnes. C'est ainsi que Serione nous apparaît sur la carte de Peutinger. Konrad Peutinger était un humaniste suisse de la Renaissance qui fit recopier une carte anamorphique¹ des grands itinéraires de l'empire romain. L'original reste méconnu mais il semble antérieur au V^{ème} siècle. Il existait de nombreuses sources à proximité de Serione, les plus abondantes sont les sources des Hountettes à Illats, connues depuis la période des mégalithes.

De nombreuses stèles représentant cette déesse ont été trouvées surtout en Allemagne. L'une d'entre elles provient de Bordeaux. Elle porte l'inscription « SIRONAE ADBUCIEN TOCETI.FIL.V.S.L.M. ». Une autre vient des Vosges. On peut y lire « APPOLINI ET SIRONAE BITURIX LULLI ». C'est de cette dernière mention que Camille Julian a déduit que le culte de Sériona était lié au peuplement biturigique. Mais la toponymie qui rappelle son culte occupe un domaine beaucoup plus vaste que celui qui avait été attribué aux Bituriges vivisques². Les sources dont le nom rappelle la divinité sont trop nombreuses

pour en faire une cartographie. A titre d'exemple, il existe une source nommée Siran à Bazas, une autre au Nizan non loin d'un tumulus.

Cérons : Ce village doit son nom au Ciron qui pendant longtemps a débouché dans la Garonne au « bec du Ciron » (bouche du Ciron). Celui-ci était situé légèrement en amont du pont mais a varié en fonction de la divagation des bras de Garonne jusqu'au XIX^{ème} siècle. Les notaires du XVI^{ème} siècle orthographient communément cette paroisse « Siron ».

Sauternes a une étymologie très discutée : Il est tout d'abord à noter qu'il existe un ancien village du nom de Salterns près de Southampton en pays celtique. Les Anglais y ont vu normalement une référence au sel. Mais la famille est très grande : De Saint-Jean-de-Sauters, ancienne paroisse proche de Pontenx-les-Forges, à Salerno en Lombardie en passant par Salernes (Var), Saverne ancien village gaulois du Bas-Rhin ou Sautron près de Nantes, également en pays celtique.

La référence à un peuplement préromain est constante. C'est ainsi que l'origine latine « saltare » (sauter) paraît peu judicieuse. Sauternes aurait pour origine « stern » l'étoile qui a également donné son nom à Siriona.

Ceci semble être confirmé par l'origine de Bommès (Bousmès en gascon) qu'Edouard Feret³ a vu orthographié « Bourmes ». Mais il ne donne pas sa référence. Bommès appartiendrait donc à la famille de Bormes-les-Mimosas, de

Worms en Allemagne et Bormio en Italie qui possèdent des vestiges néolithiques. Leur nom viendrait du dieu Bormo, fils de Siriona dans la mythologie celtique et comme elle divinité des sources chaudes. Ceci est attesté par une inscription trouvée à Caldas de Vizela au Portugal où il est nommé Bormanico. Ce dieu apparaît aussi sous la forme Borvo et a donné entre autres son nom à La Bourboule, Bourbons, Barbotan et Berw au Pays de Galles.

Nous avons donc là un ensemble cohérent de toponymes et d'hydronymes d'origine préromaine dont le thème est la source thermale. Ce pays des sources et du Ciron est devenu le « pagus cernensis », le pays de Cernès qui s'étendait sur la basse vallée du Ciron et les landes de ses affluents de rive gauche. C'est pour cette raison que nous avons choisi Siriona comme titre de cette revue qui s'attache à faire connaître le patrimoine du Cernès et de ses environs.

Jean-Pierre Rajchenbach

1. Qui ne représente pas la réalité géographique

2. Peuple gaulois qui a donné son nom à Bourges installé dans le Bordelais au premier siècle av J.C.

3. Edouard Feret, éditeur bordelais du XIX^{ème} siècle, érudit du vignoble.



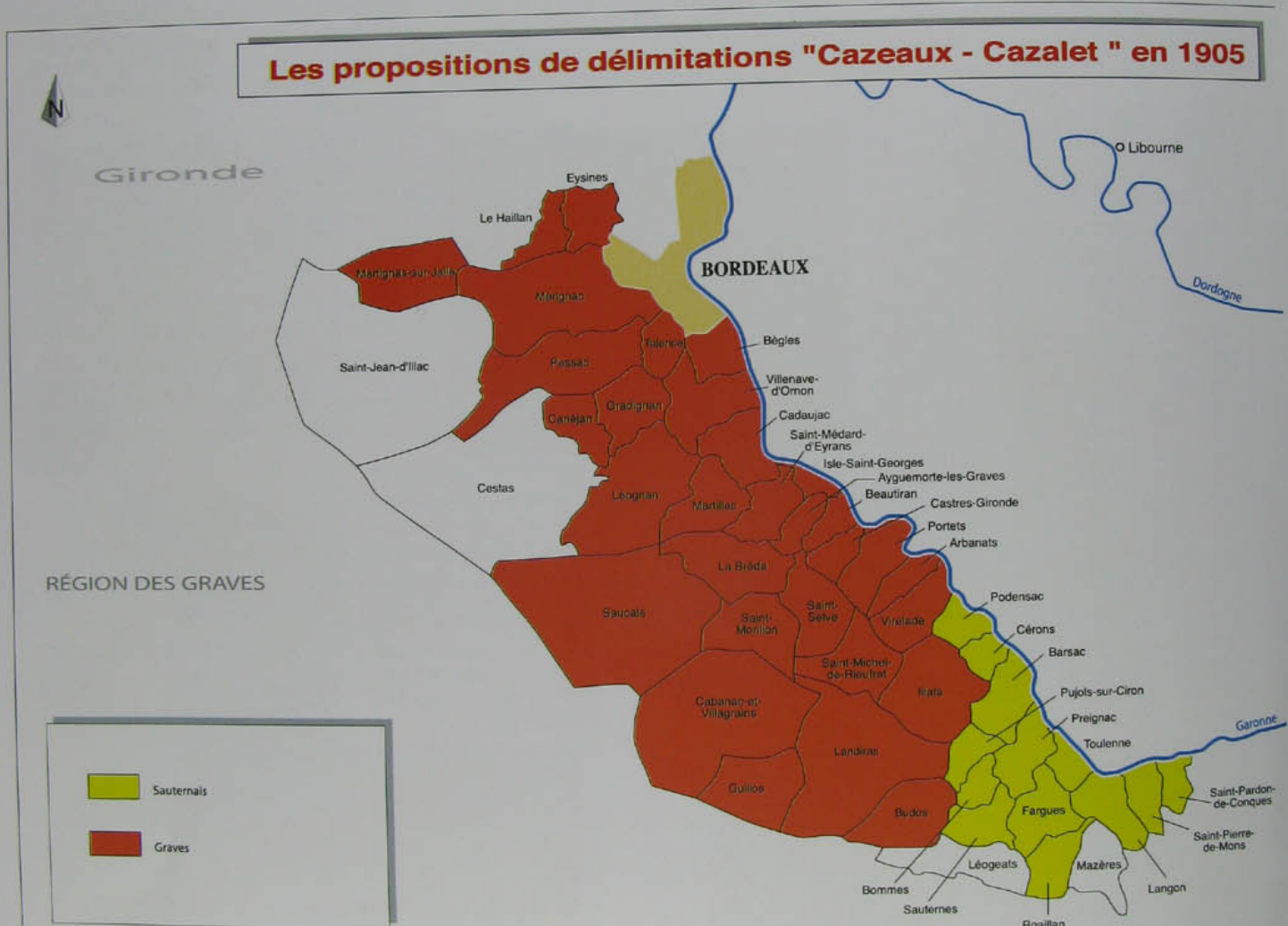
LES DÉLIMITATIONS GRAVES - SAUTERNAIS (1^{ÈRE} PARTIE)

Au début du XX^{ème} siècle, pour remédier à la crise de surproduction qui perdure dans les vignobles français, le législateur et les organisations professionnelles mettent en place une politique nouvelle avec :

=> la loi du 1^{er} août 1905 visant à réduire fraudes et falsifications en les réprimant

=> le texte du 5 août 1908 prévoyant des délimitations devant être faites en se basant sur «*les usages locaux, loyaux et constants*»

Pour répondre aux exigences de cette nouvelle législation des aires d'appellations vont progressivement être affinées, à partir de 1905, en Gironde, comme partout ailleurs en France. Dans notre région du Sud-Gironde, les travaux de la sous-commission de délimitation de la région des vins de Bordeaux¹, dont le rapporteur est Georges Cazeaux-Cazalet, viticulteur, maire de Cadillac et député de la Gironde conduisent à l'élaboration d'une proposition de délimitation telle qu'il est possible de la voir sur la carte 1.



Carte 1. Proposition de délimitation des Graves par la commission Cazeaux-Cazalet en 1905.

Cette proposition de délimitation a été établie à la suite de longues discussions entre les organisations professionnelles et les politiques concernés.

Retranscrites dans le rapport mentionné ci-dessus, nous en avons extrait quelques passages particulièrement significatifs pour notre propos.

1. AD Gironde 7J80

«Dans la séance du 4 novembre [1905], M. le docteur Martin, au nom du Syndicat des Graves a déposé un mémoire et une carte qui avaient pour but de démontrer la nécessité de délimiter la région des Graves et d'en indiquer les frontières...

M. Martin demande que la région des Graves comprenne : le territoire des 1, 2e, 4e et 6e canton de Bordeaux, des cantons de Pessac et de Labrède, de 10 des 13 communes du canton de Podensac, à savoir : Arbanats, Budos, Cérons, Illats, Landiras, Podensac, Portets, Pujols, Saint-Michel et Virelade, enfin deux communes du canton de Blanquefort, celles d'Eysines et du Haillan.»

Dans le débat, le docteur Martin, président du Syndicat des Graves, reconnaît que certains points de la délimitation qu'il demande peuvent donner lieu à des revendications délicates mais il s'appuie sur une classification par paroisses datant de 1755 où Podensac, Virelade, Arbanats, Portets figuraient dans la région des Graves.

Secrétaire général du Comice de Podensac, M. Méric fait alors observer que les auteurs de la division administrative qui ont fixé les limites du canton de Podensac, n'ont tenu aucun compte de la production du sol. Ils ont réuni, un peu par hasard, d'anciennes paroisses pour constituer ce canton. Il n'y a donc pas à faire état de la division administrative. *«Il faut au contraire tenir compte de l'unité de race et d'espèce des vignobles à comprendre dans une même région. Le Comice de Podensac est d'accord pour comprendre le canton de Podensac dans les Graves, mais il demande, pour éviter toute confusion, que l'on applique au canton de Podensac (à l'exclusion des communes de Barsac et Preignac, qui doivent être naturellement rattachées au pays de Sauternes), l'appellation Graves de Bordeaux pour les vins rouges et Graves du Sauternais pour les vins blancs.»*

Répondant au reproche d'une extension trop grande du Sauternais, il explique que les vins du canton de Podensac se rapprochent des vins blancs du Sauternais. *«Cette parenté est basée sur le voisinage du pays de Sauternes, sur l'identité des cépages, la similitude des procédés de culture et de vinification et sur l'heureuse influence du*

Botrytis... Les réclamations du Comice de Podensac donneraient à ce canton le bénéfice de ces appellations régionales, Graves et Sauternais.»

Pour le docteur Compans, conseiller d'arrondissement et maire de Podensac *«la déposition du comice de Podensac a été arrêtée au sein du comice parce qu'il considérait le nom de Sauternes comme intangible. Mais si on devait étendre le nom de Sauternes, comme on a étendu celui de Bordeaux ou de Cognac, le comice aurait sans doute demandé l'extension du mot Sauternes à toute l'étendue du canton.»*

Il propose de faire suivre le nom de Sauternes de celui de la commune productrice pour éviter toute confusion préjudiciable aux intérêts propres de Sauternes.

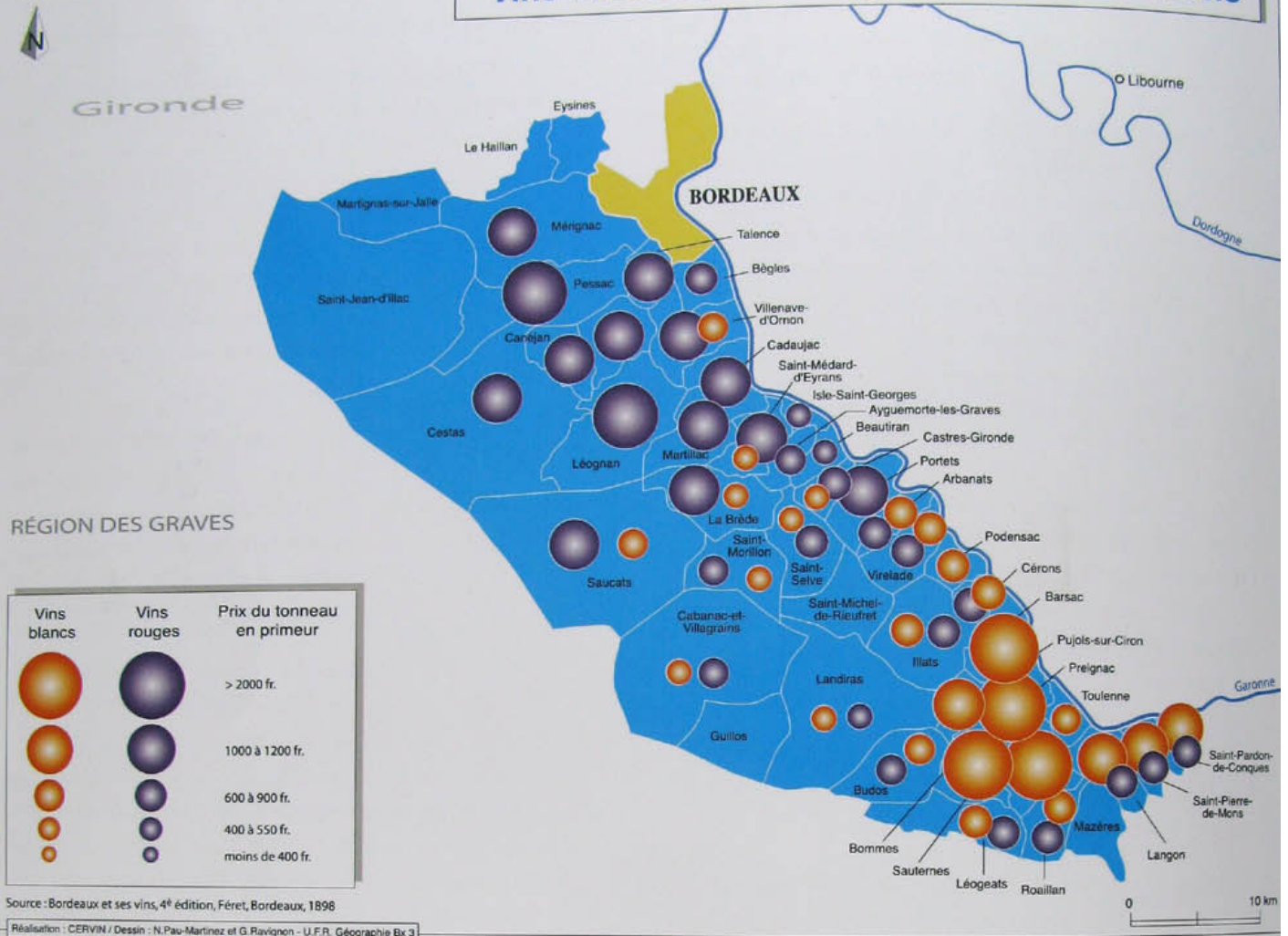
De leur côté, les viticulteurs de Cérons demandent que leur commune soit comprise dans la région Sauternes en raison de la qualité de ses vins et de leur prix de vente. Ils ajoutent que Cérons faisait autrefois partie de la prévôté royale de Barsac laquelle comprenait Barsac, Preignac, Bommes, Sauternes, Pujols, Cérons.

Ils citent également un passage de Julien (*Topographie de tous les vignobles connus*, Paris, 1832) pour montrer que jamais les vins du canton de Podensac n'ont été compris dans les Graves : *«Dans la contrée dite des Graves, on vendange de bonne heure et en une seule fois, tandis que les vins des cantons de Podensac et de Langon sont vendangés à plusieurs reprises...»*

La région des Graves dont l'existence ne peut être contestée, présente donc des difficultés concernant le canton de Podensac, et plus particulièrement les communes de ce canton qui produisent des vins blancs liquoreux.

Leur place est-elle dans les Graves ou dans le Sauternais? C'est en tout cas la question qui se posait aux membres de la commission. Et cette conclusion correspond parfaitement à la situation viticole des communes du sud de la Gironde, ainsi que le montre la carte 2.

Vins blancs et vins rouges à la fin du 19^e siècle



Carte 2. La valorisation des vins sur la rive gauche de la Garonne à la fin du XIX^e siècle.

Le vignoble de la rive gauche de la Garonne y apparaît scindé en deux «*noyaux d'élite*», l'un de vins rouges au nord, l'autre de vins blancs au sud.

Au centre, d'Arbanats à Cérons, une zone intermédiaire se traduit par une valorisation moindre des vins rouges comme blancs, les deux couleurs l'étant au même niveau. Ce qui permit aux viticulteurs concernés de revendiquer l'appartenance aux deux appellations.

Mais, comme nous le verrons dans une seconde partie, les propriétaires des cinq communes détentrices de crus classées en 1855 ont alors une conception plus restrictive des «*usages locaux, loyaux et constants*».

(à suivre)

Jean-Claude Hinnewinkel



LE PONT SUSPENDU DE LANGON FUT INAUGURÉ EN 1828 (1^{ÈRE} PARTIE)

Le passage de la Garonne à Langon a toujours été un point stratégique, notamment pour les armées napoléoniennes qui rejoignaient l'Espagne. Un point noir au plan commercial et militaire subsiste sur la route royale n°127, Montauban-Bordeaux reliant les villes de Toulouse, Montauban, Moissac, Lavaur, Castres, Béziers, c'est la partie Toulouse-Bordeaux. Deux grandes rivières étaient traversées : le Tarn à Moissac et le Lot à Aiguillon, il ne demeurait plus que la Garonne à Langon.



Le projet de pont, pour relier les deux rives fit l'objet de nombreuses études au XIX^e siècle. En 1821, l'étude fut confiée à Pierre Martin, ingénieur au corps Royal des Ponts et Chaussées, qui présenta un projet de pont en pierre très onéreux, puis trois autres projets.

Pour l'amortissement des emprunts des ponts de pierre, comme ceux construits à Moissac et à Aiguillon, l'administration adopta «le système de concession à péage». Vers 1822, d'autres perspectives s'ouvrirent, le succès obtenu par les ingénieurs américains et anglais dans la construction de ponts suspendus, faisait son chemin et attira l'attention des ingénieurs français. Ce procédé alliait la solidité «à toute épreuve», la fiabilité et une économie non négligeable à la construction. Les essais faits en France par Mr Seguin d'Annonay et par Dufour, officiers de génie à Genève, finirent par convaincre les

plus réticents et les plus sceptiques. Ils suggérèrent de faire un tel ouvrage à Langon.

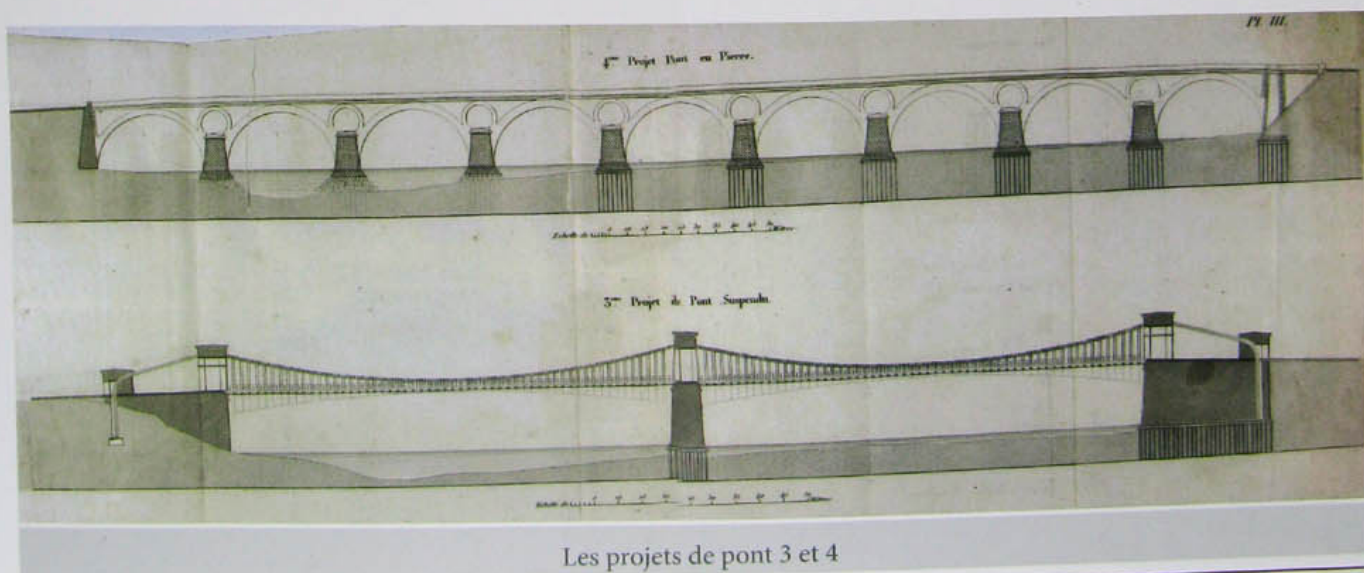
Le baron d'Haussez, préfet du Département de la Gironde, se proposa de présenter le projet au gouvernement. Dès que la nouvelle se répandit, les investisseurs bordelais se manifestèrent pour participer à ce projet qui serait une première.

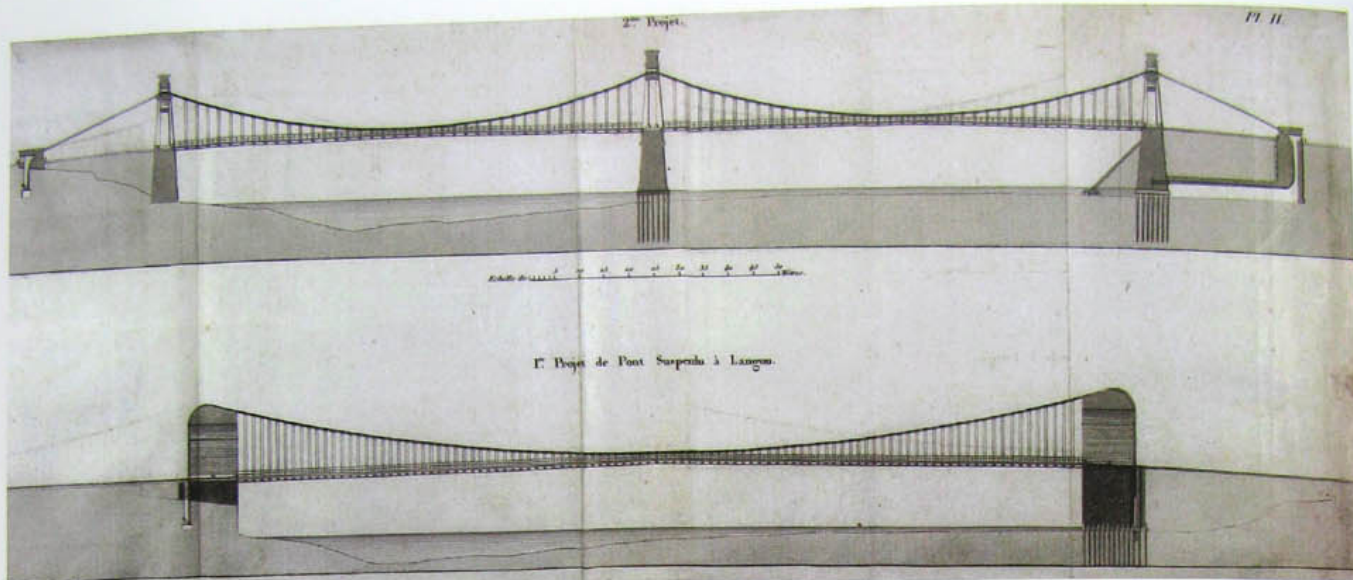
Quatre projets sont présentés.

Le Baron d'Haussez présenta 2 projets de ponts suspendus : «Le premier d'une seule travée de 180 m d'ouverture et l'autre de deux travées de 100 m d'ouverture. Les chaînes destinées, dans ce second projet, à porter le tablier, doivent avoir 10 m. de flèche, et reposer sur 3 piles d'égales hauteur, dont une en rivière et les deux autres sur les bords» et précise l'il «Ces chaînes doivent être espacées de 7 m. de milieu en milieu, leur charge totale sera de 314,546 tonnes pour chaque travée, et la force de tension sera de 439,787 tonnes, divisée de manière à ce que chaque mm² de fer ne supporte au moment de l'épreuve que 11,054 kg. Les systèmes d'attache des chaînes de retenues seront ramenés au fond d'un puits où elles seront fixées aux plateformes de fondation.»

Ces deux projets furent remis le 8 novembre 1824 au Préfet de la Gironde et transmis au directeur général des Ponts et Chaussées qui répondirent le 29 juin 1825. S'ajoutèrent à ces deux projets, un projet de pont en pierre, pour se conformer à la législation.

Sur les quatre projets présentés un de chaque fut retenu : le 2^{ème} projet de pont suspendu à 3 piles qui nécessiterait un supplément de fer, 300 pieux supplémentaires et une double maçonnerie pour un coût global estimé de 800.000 frs. Le quatrième projet, le pont en pierre à 9 arches plein cintre de 30 m. d'ouverture reviendrait à un coût estimatif de 1.100.000 frs. La préférence fut au projet de pont suspendu pour le prix et la fiabilité, malgré la réticence de certains qui auraient préféré le pont en pierre dont le prix avait entre temps été réduit à 1.000.000 frs.





Les projets de pont suspendu 1 et 2

Les plans ainsi que les quelques détails chiffrés du projet, furent approuvés par la SA pour la gestion et investissement du pont, société au capital de 600.000 frs (600 actions de 1000 frs) créée pour l'occasion. Une adjudication fut lancée auprès d'éventuels mandataires dont Jean Gimet fils aîné, propriétaire à Bordeaux, N°37 rue Huguerie, et Monsieur le baron Jacques-Henri de Sulzer-Wart, consul de Bavière à Bordeaux, N° 37 Pavé des Chartrons. C'est Jean Gimet qui emporta la concession du pont de Langon pour une durée de 99 ans.

Le cahier des charges mentionnait que le pont suspendu serait à 2 voies de 4,20 m. La distance entre les culées serait de 200 m, avec une hauteur sous-tablier de 13 m. vers les rives et 14 m. au milieu du fleuve. Les tarifs du péage furent établis : une personne à pied paierait par exemple 0,50frs, un cheval ou mulet «*en lesse*» 0,20 frs et une voiture de ville à quatre roues, trainée par un cheval ou par un homme, 0,70 frs, conducteur compris.

(A suivre : les Travaux)

Michel Laville

Chronique de Gardes-Champêtres



Les procès-verbaux rédigés par les Gardes- champêtres ont une saveur naturelle, parfois naïve, parfois crue des récits de corps de garde, on leur demandait simplement de savoir écrire.

En contact direct avec la population, le garde-champêtre était le garant de l'ordre public, à la fois aimé et détesté, c'est celui qui connaissait le mieux le village qu'il parcourait tous les jours à pieds. Son équipement, une plaque mentionnant «*LA LOI et dessous Garde-champêtre*»,

bicorne ou képi vissé sur la tête, un «*briquet* » petit sabre dans son fourreau ou un fusil à l'épaule, il réglait journallement les problèmes de voisinage, chapardage, insultes, bagarres, tapages nocturnes etc... Nous vous livrons leurs procès verbaux tels que nous les avons découverts.

Michel Laville

Tapage nocturne, Sarrazin met la panique au quartier Pléguematte

L'an 1863, le 1^{er} Novembre à 9 heures 20 minutes du soir, devant nous, André Castaing, Garde champêtre de la commune de Barsac (Gironde), est comparu le sieur Jean Loubrie, scieur de merrains, âgé de 40 ans, demeurant en cette commune, quartier de Pléguematte. En son nom et aux noms de ses voisins, il nous a requis de nous transporter au dit Pléguematte, à l'effet d'aviser au moyen de faire cesser le tapage injurieux et nocturne que faisait, 3 à 4 fois par semaine, le nommé Yvan Sarrazin, journalier, âgé de 51 ans, demeurant au dit lieu depuis environ 14 mois.

Nous étant aussitôt transportés sur les lieux proches de la maison qu'occupe Sarrazin, nous entendions cet individu, qui était enfermé dans son logis qu'il refusa de nous ouvrir. Il proférait des injures, telles que : «*Putain, garce, salope, pourrie*» et il chantait ou plutôt il hurlait avec un bruit tel que tout le quartier était soulevé, et que le repos public se trouvait interrompu. N'ayant pu parvenir à faire taire cet ivrogne, dont les fréquentes boissons durent souvent pendant toute la nuit, nous avons dressé contre lui le présent procès-verbal pour qu'une sévère application des articles 479 N°8 et 480 N°5 du Code Public, lui soit faite, dans le but de rendre enfin (s'il est possible), aux habitants du quartier de Pléguematte la tranquillité dont ils sont privés depuis l'arrivée de cet individu dans Barsac.

CES CHERS BLESSÉS DE L'AMBULANCE N° 78 DU CHÂTEAU YQUEM

L'administrateur Gabriel de Roton, proposait à chaque blessé en convalescence au château d'Yquem, de faire le récit de leur vie quotidienne de leur incorporation jusqu'à leur arrivée dans le Sauternais. Des récits émouvants de ces témoins de la Grande-Guerre, accueillis à Yquem à partir de 1914.

Ces récits reflètent la simplicité et le courage de ces jeunes hommes accueillis à l'ambulance d'Yquem

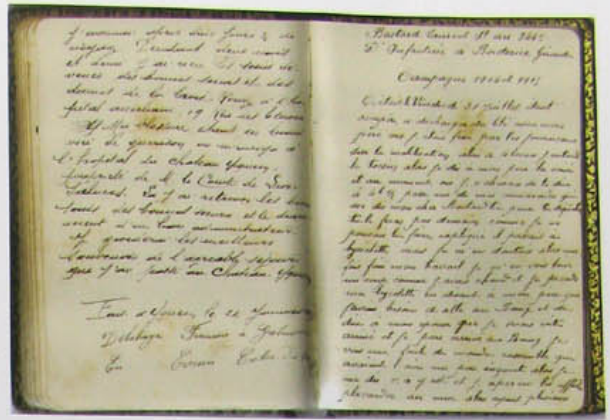
Les blessés recevaient les premiers soins sur le front. Puis quelques uns, sans doute en fonction de la gravité de leur cas, étaient envoyés à Bordeaux, 19 rue des Etuves, un foyer de jeunes filles transformé en centre de soins. Comme le reste du territoire éloigné des combats, la Gironde possédait plusieurs de ces ambulances, sur le Bassin d'Arcachon, dans le Médoc, en Sud-Gironde, souvent des maisons de maître ou des petits châteaux proposés par leurs propriétaires, ou réquisitionnés par l'armée. Les soldats qui nous intéressent ici passaient les derniers jours de leur convalescence à l'ambulance du château d'Yquem (hôpital n°78). Fondée par le comte et la comtesse de Lur Saluces, cette maison de convalescence était administrée par M. Gabriel de Roton et gérée par la Croix-Rouge française. C'est lui qui a demandé aux blessés d'écrire le récit de leurs premiers mois sur le front, entre la mobilisation et leur blessure.

Georges Ducret, réserviste, maréchal des logis au 60^e régiment d'artillerie à Neufchâteau. Texte écrit à Yquem, le 12 octobre 1914 :

«Juillet touche à sa fin. Une anxiété indescriptible se lit sur tous les visages. Dans les plus petites communes et surtout dans l'Est on ne parle que de guerre «C'est pour cette fois» disent avec conviction les mieux informés.

1er août. Dès l'aube, je reçois un ordre d'appel qu'un automobiliste venait de déposer à la mairie. A 8h30, je pars pour Neufchâteau rejoindre la batterie que j'avais quitté en novembre

1913¹. La partie active du régiment était partie depuis deux jours. Beaucoup de réservistes m'avaient devancé et plusieurs avaient déjà endossé l'uniforme. Ce fut mon tour et petit à petit on voyait s'épuiser le riche magasin d'habillement dont notre chef était si fier... Pendant les trois jours que durèrent les préparatifs du départ, ce fut dans tout le quartier un immense bouleversement.



Le 2 août, j'apprends l'ordre de mobilisation générale, la déclaration de guerre. (Il faut dire en toute sincérité que jusqu'à ce moment, je ne croyais pas à la guerre)... Pendant quelques jours, nous menons une existence de nomades, cantonnant dans les petits villages aux environs de Nancy. Les 13 et 14 août, changement de décor, l'ennemi nous étant signalé dans la direction de Delme...

Quelques coups de feu dans la nuit et dès l'aube (15 août) nous étions rassemblés dans le vallon de Réchicourt où nous attendait le baptême du feu. La guerre jusque là nous semblait un jeu ! C'était la guerre en dentelles. Les premiers éclatements des obus allemands nous donnèrent à réfléchir et firent cesser subitement tous les quolibets... Je dois le dire en toute franchise, les obus ennemis me firent tout d'abord une formidable impression. L'artillerie lourde allemande terrée sur les crêtes de Delme nous envoyait des projectiles qui, arrivant en sifflant, éclataient avec un bruit assourdissant. Ce tir mal réglé eut un effet nul ou à peu près. Aucune perte d'homme à signaler, deux chevaux seulement ont été tués. L'effet moral était, au contraire, considérable et j'en entendais plusieurs qui disaient : «C'est le moment où jamais de faire son acte de contrition».

Nous n'avions là qu'une batterie d'artillerie lourde qui tint tête à l'ennemi durant toute la journée sans subir aucune perte. Nous changeons de position à 10h. et, après avoir tourné l'ennemi sur la droite pour nous rapprocher, nous mettons en batterie. Rapidement, le tir fut réglé et comme une trainée de poudre, on entendit passer ce cri de mort des artilleurs : «à obus explosifs». Une demie heure après, la position ennemie n'était qu'une vaste hécatombe où gisaient, entremêlés canonnières, chevaux et morceaux d'acier. Un observateur allemand, placé au sommet d'une cheminée d'usine descendit aux premiers coups de canon avec son échelle improvisée.

16 août. Nous entrons en Lorraine après avoir foulé aux pieds les rares débris du poteau frontière que les vaillants petits chasseurs à pied qui nous avaient précédés ont abattu... 17 août, découverts par un avion allemand nous quittons le village. Le 19 août départ de Lecey (Lorraine) à 5h. Nous passons la matinée sous bois et à 15h, la fusillade commence, accentuée du grondement sourd du canon.

Le combat est engagé au N.E. de Dieuze (Lorraine). 16h. J'entends l'appel du capitaine «En reconnaissance». Je pars à sa suite au lent galop de mon cheval fatigué. Nous arrivons au flanc d'une petite crête, endroit propice à une position de batterie, quand un obus malencontreux, éclatant à ma droite, coucha mon cheval sur le flanc droit. J'entends et je vois encore l'éclatement. Je tombai entraîné par ma monture. Ce fut tout, je m'évanouis...»

A 23h, revenu à moi je me vis entouré de médecins et infirmières qui attendaient la fin de mon sommeil forcé. J'appris que j'étais à Nancy. Je me sentais le côté droit fortement contusionné. Pendant cinq jours, je restais là, maudissant le funeste obus, auteur de mes souffrances. Mon état s'étant amélioré je fais partie du train de blessés formé à Jarville-les-Nancy et dirigé sur Bordeaux où nous débarquons le 28 août. De la gare, une automobile transformée en ambulance nous transporte rue des Etuves. Je me rappelle encore ce simple mot du conducteur : «vous y serez bien !» Le 2 octobre, convalescent, je suis dirigé à Yquem où j'ai retrouvé les soins dévoués et expérimentés de la rue des Etuves.



Images tirées des collections privées de photos sur plaques de verre de G. Pelissier-Hermitte et J.Philippe Parias.

Je ne puis terminer mon modeste récit sans exprimer ma profonde reconnaissance à tous ceux qui m'ont entouré de l'attention la plus délicate et à qui je dois ma guérison. Bientôt j'irai retrouver ces frères d'armes que j'ai momentanément quittés. Je pourrai leur dire que là-bas, en arrière de leur ligne meurtrière, leurs petits camarades blessés sont choyés au possible, que chacun, civil ou militaire, fait son devoir et mérite vraiment de la patrie.»

Jean Rosso, fermier au Pont Daups, près de Draguignan (Var), soldat au 3^e d'infanterie, part pour le front le 6 août, où son régiment arrive le 8 après deux journées de chemin de fer.

«Dès le 6 août au matin, mon Régiment, le 3^e d'infanterie partait d'Hyères son lieu de garnison pour la frontière de l'Est. Après deux journées de chemin de fer, nous avons débarqué le 8 août à Bréville, pour aller à Xicourt où

nous avons passé la nuit dans des tranchées. Dès l'aube (9 août), nous sommes partis, le lendemain matin et toute la journée nous avons marché. Le soir, arrivés à un petit village dans les environs de Xicourt, nous cantonnons... Le jour suivant s'est passé à faire des tranchées, dans un pré sous un soleil torride... De bon matin (11 août) on nous donne beaucoup de munitions, nous partons bientôt, marchant groupés en colonnes jusqu'à 2 heures de l'après-midi. A ce moment l'artillerie allemande nous souhaite la bienvenue et immédiatement nous nous déployons en tirailleurs...

L'engagement commença le 14 août vers les 3 heures de l'après-midi et par bonds successifs nous arrivons à Coincourt qui aussitôt est bombardé par les allemands. De ce village, nous progressons encore de 2 kilomètres environ sous une pluie de balles et d'obus sans avoir un seul blessé heureusement. Un commandement arrive : Baïonnettes au canon ! C'est la charge. Mais hélas à ce moment arrive un obus qui éclate près de moi m'atteignant et blessant trois camarades. Mon adjudant passe qui à ma demande retire mon sac lequel me paralysait tout le côté droit.

Des infirmiers me relèvent et me conduisent à la plus proche ambulance. Là je passe la nuit dans une petite chambre remplie de blessés qui gémissaient, criaient «à boire, à boire». Cette nuit me semblait interminable. Enfin au petit matin le Major parut, demandant ceux qui pouvaient marcher, j'étais de ce nombre. Péniblement nous arrivons à Crévic puis à Nancy où je reste 8 jours à l'hôpital, je reçois là de bons soins et un médecin m'a retiré l'éclat d'obus. Allégé, j'ai été dirigé à Bordeaux puis au château Yquem...»²

Agnès Amouroux-Clavier

[1] Le service militaire était alors de 2 ans, puis 3 ans à partir de 1913.

[2] Nous remercions vivement Mr et Mme Michel et Isabelle Vinot-Préfontaine pour nous avoir permis de consulter et reproduire les textes écrits par les « poilus » accueillis au château Yquem.

Nous avons vu à la télévision ou au cinéma des sergents recruteurs cherchant à obtenir l'engagement de jeunes garçons au service du Roi en leur promettant monts et merveilles. Cela a existé mais, outre cela, les armées ne se contentaient pas de ces seuls engagements volontaires.

Elles puisaient également dans nos campagnes par des recrutements obligatoires. C'était ce qu'on appelait le service de la «milice». Chaque paroisse était obligée de désigner un certain nombre de «miliciens» choisis parmi les jeunes hommes célibataires. Ce n'était pas systématique chaque année ; les appels étaient fonction des besoins de l'armée.

En 1693, nous sommes au cœur de la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg et l'armée a besoin d'hommes. En cette circonstance, la paroisse d'Illats est taxée de fournir un homme. La classe d'âges des hommes célibataires s'élevait à 24 jeunes gens. Toute la question était de savoir comment le désigner. Un tirage au sort devait en décider.

Le Dimanche 4 août, à la sortie de la grand messe, ces 24 garçons sont convoqués «*au son de la cloche*». Le jury est constitué par six propriétaires du lieu assemblés sous la présidence du curé Bernard Delamoire. On établit les 24 bulletins que l'on va mettre dans un chapeau pour en tirer un au sort. C'est une décision très grave, car celui qui va être désigné, va partir pour près de sept années, et bien souvent davantage, et a peu de chance de revoir son village à moins qu'une «*bonne blessure*» n'interrompe son service sans laisser un trop lourd handicap.

Au moment où l'on va tirer le nom du chapeau, François Boyries, tailleur d'habits, habitant au hameau de la Sableyre, prend la parole et annonce que si chacun des intéressés donne deux livres et dix sols à son fils Louis qui figure parmi les garçons, celui-ci se portera volontaire pour partir. Un mouvement de flottement se dessine. Chacun compte ses sous, consulte sa

«Si chacun des intéressés donne deux livres et dix sols à son fils Louis celui-ci se portera volontaire pour partir.»

famille. Finalement la proposition est acceptée. On fait la quête. Mais il y a là bien des pauvres bougres qui sont incapables de réunir ces deux livres et dix sols. Après décompte, on ne trouve que 23 livres. On est bien loin du compte. Mais on en discute, et l'on prend la décision de remettre la suite de l'opération

au lendemain, espérant trouver le solde dans le courant de l'après-midi. Et l'on y arrive.

Le lendemain, en l'absence du Curé, c'est Pierre Dumas, vicaire de la Paroisse (car il y a un vicaire à Illats, annexe de Podensac), qui prend la tête du détachement et se rend chez les Boyries à La Sableyre pour y verser les 34 livres et

10 sols qui ont fait défaut la veille. L'affaire est conclue, et c'est bien Louis Boyries qui sera milicien. Il devra pour cela se présenter au sieur Augis, Capitaine au Régiment de Lansac. Un acte est alors dressé rendant compte de toutes ces démarches, sous la signature du Curé et de son vicaire qui se portent garants du bon déroulement de l'opération.

Nous ne savons pas quel fut le sort du jeune Louis, les familles ne recevant plus aucun renseignement sur le sort de leurs miliciens, même en cas de décès.

Tout au plus, est-il, par chance, quelquefois arrivé qu'un estropié réformé revint dans son village et put dire qu'un ou deux ans auparavant il avait rencontré telle ou telle de ses connaissances au cours d'une opération militaire.

C'est à peu près tout ce que l'on pouvait espérer. Rares, très rares, sont ceux qui ont survécu aux batailles successives et qui sont effectivement revenus en bon état de santé dans leur village.

Espérons que Louis aura revu La Sableyre



Un milicien

Jean Dartigolles

Nous recherchons des Monnaies de nécessités de 1914 à 1926, afin de compléter une étude, que nous menons conjointement avec Dominique Barraud, historien.

Qu'est-ce qu'une monnaie de nécessité ? : « Les monnaies de nécessités sont nées lors des crises. Ce sont des monnaies de substitution. Elles étaient émises pour pallier le manque de numéraire afin de faciliter les transactions quotidiennes du commerce de détail. On en trouve à toutes les époques, elles se présentent sous plusieurs formes, bons, papiers-monnaie ou jetons. Elle sont émises par les chambres de Commerce, les banques, les commerçants. » explique Dominique Barraud qui les a étudiées sur le Monségurais, le Bazadais et les Benauges. L'hôpital psychiatrique de Cadillac a été émetteur.



Nota : Les monnaies que vous nous confierez seront numérisées et vous seront restituées.

Pour nous contacter 06.08.58.81.61—mail : archeo.sauternais@laposte.net

Dans nos prochains numéros : Histoire des cachets, sceaux, vignettes au XVIIIe et XIXe siècle : Evolution des symboles au cours des siècles. La vignette a servi à véhiculer les idées, les symboles au travers de dessins et slogans. C'est la personnalisation des documents sur lesquels elles sont apposées, elles marquent également l'évolution des différents régimes.



Adhésion association :

Adhérent : Précisez votre nom, prénom, adresse, tél et mail : Prix : 15€ du 1er Janvier au 31 Décembre.

Membre bienfaiteur : à partir de 50€.

Mécénat : Nous sommes une association reconnue d'utilité publique, à ce titre, les sommes versés sont récupérables à hauteur de 60%. Nous contacter.

PUBLICITE/ PARTENARIAT : nous contacter.